

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 MARS 2019  
Convocation du 05 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, les onze mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

**PRESENTS :** Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Murielle ALLAIN, Jean-Claude GUIGUEN, adjoints, Corinne MARTIN, Guy LE CLAINCHE, Louise-Marie GUEGAN, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN, Michel RAULT, Corinne RICHARD, Loïc PLANCHON, Anthony CADET

**ABSENTE :** Hélène VALY

**SECRETAIRE :** Véronique BLANDEL

**1. Approbation du procès-verbal de la dernière**

**séance :** Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019.

**2. Compte rendu des délégations du Conseil**

**Municipal :** Par délibération en date du 10 avril 2014, le conseil municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**Décision n° 02/2019 : signature de la convention de financement et de réalisation d'extension des réseaux éclairage n° 56146C2018016 avec Morbihan Energie**

Dans le cadre des travaux d'extension des réseaux d'éclairage Impasse de la paix, Monsieur le Maire a signé la convention de financement n° 56146C2018016 avec Morbihan énergie pour un montant total de 7 800 € HT, Morbihan Energie accordant une subvention de 30 %.

**3. Revitalisation du Bourg : point sur les subventions**

- *Appel à candidature « dynamisme des bourgs ruraux »* : Christian MOTREFF a présenté le dossier d'appel à candidature relatif à la revitalisation du Bourg. Il rappelle que les ambitions et contextualisation du projet sont d'enrayer la dévitalisation commerciale, de maintenir l'offre de santé, de renforcer la convivialité des espaces publics et la place du piéton, d'étoffer et diversifier l'offre de logements dans le bourg, d'enrichir l'offre d'équipements et services en direction de l'enfance et

la jeunesse, de relier le bourg au territoire et de développer un projet touristique. Il précise que la participation active dans le comité de pilotage de l'étude de revitalisation d'une diversité d'acteurs de la commune (agriculteur, commerçant, membres d'associations), et la démarche de concertation menée en parallèle, a permis la co-construction d'un plan d'actions où sont bien pris en compte les différents usages, besoins et contraintes des Neulliacois. De plus, Mr MOTREFF souligne que la situation financière de la commune de Neulliac est saine, aucun emprunt sur le Budget communal n'a été effectué depuis 2014.

Dans le cas où ce dossier d'appel à candidature n'était pas retenu, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter des aides dans le cadre du contrat de partenariat avec la Région (réhabilitation de la boulangerie) ainsi que dans le cadre du contrat de ruralité (réhabilitation de la boulangerie et création de logements).

**4. Approbation des comptes de gestion 2018 dressés par la trésorière municipale** (commune et lotissements)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion établis par madame la trésorière municipale de PONTIVY, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** les comptes de gestion l'exercice 2018. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**5. Vote des comptes administratifs 2018** (commune et lotissements) :

Sous la présidence de Madame Véronique BLANDEL, adjointe, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2018 de la commune qui s'établissent ainsi :

<b>BUDGET COMMUNE</b>	
<b>Réalisation de l'exercice 2018</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses en €	799 782,07 €
Recettes en €	1 037 074,83 €
Report excédent 2017	132 326,80 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>369 619,56 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses en €	518 985,47 €
Recettes en €	461 451,41 €
Report du déficit 2017	- 30 407,38 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 87 941,44 €</b>
Restes réaliser inscrits au BP 20	59 000,00 €
<b>Excédent de fonctionnement re</b>	<b>222 678,12 €</b>

<b>BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE KERRECH</b>	
<b>Réalisation de l'exercice 2018</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses en €	528,67 €
Recettes en €	53 394,21 €
Report déficit 2017	- 52 865,54 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses en €	17 965,34 €
Recettes en €	410,12 €
Report excédent 2017	17 555,22 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- €</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>- €</b>

<b>BUDGET LOTISSEMENT LES CHENES</b>	
<b>Réalisation de l'exercice 2018</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses en €	113 231,99 €
Recettes en €	107 913,53 €
Report déficit 2017	- 63 745,10 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 69 063,56 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses en €	110 481,67 €
Recettes en €	111 165,99 €
Report excédent 2017	14 265,67 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>14 949,99 €</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>- 54 113,57 €</b>

<b>BUDGET LOTISSEMENT LES JARDINS DU BOCAGE</b>	
<b>Réalisation de l'exercice 2018</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses en €	152 204,87 €
Recettes en €	152 711,12 €
Report excédent 2017	0,25 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>506,50 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses en €	161 619,79 €
Recettes en €	150 701,13 €
Report déficit 2017	- 701,13 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 11 619,79 €</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>- 11 113,29 €</b>

<b>BUDGET LOTISSEMENT ESPACE AMEDÉE</b>	
<b>Réalisation de l'exercice 2018</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses en €	140 517,02 €
Recettes en €	140 517,02 €
Report excédent 2017	0,28 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,28 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses en €	140 517,02 €
Recettes en €	140 517,02 €
Report déficit 2017	- 140 517,02 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 140 517,02 €</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>- 140 516,74 €</b>

<b>BUDGET LOTISSEMENT PARK MEN BRAZ</b>	
<b>Réalisation de l'exercice 2018</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses en €	59 294,30 €
Recettes en €	52 644,30 €
Report excédent 2017	- €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 6 650,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses en €	52 644,30 €
Recettes en €	- €
Report déficit 2017	- €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 52 644,30 €</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>- 59 294,30 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, Jean-Pierre LE PONNER, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes 2018 de la commune.

#### 6. **Modification du tableau des effectifs**

(augmentation durée du temps de travail d'un agent titulaire)

Actuellement un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe est inscrit au tableau des effectifs de la commune pour 16,27 heures hebdomadaires. Cependant, compte tenu du nombre d'heures mensuelles effectuées par Mme Evelyne HUBY ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

Monsieur le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 16,27 heures hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet, à raison de 19 heures hebdomadaires et précise que le Comité Technique Paritaire, consulté à ce sujet, a émis un avis favorable le 29 janvier 2019. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

## 7. Centre de gestion de la fonction publique

### a) Convention accompagnement RH/RGPD :

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions d'intervention du CDG du Morbihan au titre de la conduite d'un accompagnement à la gestion des données personnelles, dans le cadre de la mise en conformité avec le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD). La mission d'appui et de conseil à la mise en conformité des données, détaillée dans un plan d'intervention dédié, pourra concerner pour exemple les phases suivantes :

- Sensibilisation et partage d'une culture de la conformité ;
- Diagnostic, étude de conformité juridique des traitements ;
- Inventaire des traitements de données, mise en place d'un registre, plan d'actions ;
- Conseils dans la réalisation d'analyse d'impact sur la vie privée ;
- Appui à l'organisation des processus internes.

Les prestations de conseil en ressources humaines donnent lieu à une contribution spécifique de la collectivité fixée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration conformément à la délibération du 7 décembre 2017, selon un tarif horaire de 89 euros.

Comme détaillé dans le plan d'intervention annexé, les activités de conseil assurées seront facturées à hauteur de 1246 euros, correspondant à 14 heures d'intervention.

Le temps d'intervention sera décompté au réel. Si la mission compte, in fine, moins ou plus d'heures que le temps prévisionnel mentionné au plan d'intervention, un avenant à la convention sera réalisé afin de régulariser le coût total d'intervention.

Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer avec le Centre de Gestion une convention d'accompagnement pour engager cette mise en conformité.

Le coût de la prestation est de 1 246 €.

### b) Consultation en matière d'assurance des risques statutaires

En application de l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la commune verse des prestations dues à l'agent (traitement, et/ ou frais médicaux) en cas de maladie, maternité et adoption, accident décès, paternité.

Afin de compenser cette dépense pour les communes, le Centre de gestion de la fonction publique du Morbihan (CDG 56) propose de lancer une consultation pour le compte des collectivités qui le souhaitent pour obtenir un contrat d'assurance les

garantissant contre les risques financiers liés aux absences de leurs agents (titulaires ou stagiaires) lors des congés maladie, d'accident de travail.

Dans un premier temps **il ne s'agit que d'une simple intention à adhérer**. L'adhésion définitive s'effectuera par délibération favorable aux garanties et conditions tarifaires qui seront proposées à l'issue de la consultation menée en votre nom.

Si les conditions ne nous conviennent pas, la commune disposera bien sûr de la faculté de ne pas adhérer. Le futur contrat prendra effet au 1er janvier 2020. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### c) **Voirie 2019**

Les voies communales retenues par le bureau municipal et la commission des travaux sont :

- Rue des Roitelets d'une longueur de 200 m pour un montant de 9 101,50 € HT (10 921,80 € TTC)
  - Rue des Grives d'une longueur de 230 m pour un montant de 8 816,00 € HT (10 579,20 € TTC)
  - Entrée du Stumo d'une longueur de 29 m pour un montant de 1 305,50 € HT (1 566,60 € TTC).
  - Réfection en enrobé de la voie de Kerrech (sous réserve) dont le coût estimatif s'élève à 4 085 € HT (4 902 € TTC).
- Coût total de la voirie 2019 : 23 308 € HT (27 969,60 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### d) **Informations et questions diverses**

- Jury d'assises pour l'année 2020  
Les jurés d'assises ont été tirés au sort.
- Point sur les travaux : Lotissement Park Men Braz : Les travaux sont achevés. 2 lots sont réservés sur 5.
- Chapelle Notre Dame de Carmès : Les travaux suivent leur cours.
- Point sur le PLUi : Le conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi en date du 25 février 2019, il sera soumis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux EPCI qui ont demandées à être consultées sur ce projet. Il est à la disposition du public au siège de Pontivy communauté ainsi que sur le site internet de Pontivy communauté.
- Ma commune soutien les agriculteurs de Bretagne : le conseil municipal de Neulliac ne souhaite pas adhérer financièrement à l'association. Néanmoins la commune soutient

tous les agriculteurs de Bretagne et notamment les jeunes agriculteurs du territoire de Pontivy par une aide de 5 000 € à l'installation via la communauté de communes. Au niveau de la restauration collective communale, l'approvisionnement est réalisé pour une grande partie au niveau local auprès de producteurs bios et conventionnels.

Fin de séance : 22H00

**VU**, par Nous, Jean-Pierre LE PONNER, Maire de NEULLIAC, pour être affiché à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> février 2019 conformément aux prescriptions de l'article I 2121.25 de Code des Collectivités Territoriales

A Neulliac, le 14 mars 2019